

RUBBENS (Edmond), Ministre des Colonies (Zele, 15.1.1894 — Zele, 27.4.1938).

Issu de souche rurale, fils, petit-fils et arrière-petit-fils de médecins de campagne qui surent joindre à leur science le dévouement d'une charité profondément chrétienne, Edmond Rubbens naquit à Zele, le 15 janvier 1894, à la crête de partage (si l'on ose dire) des vallées de l'Escaut et de la Durme.

Il fit d'excellentes études au collège des Jésuites Sainte-Barbe à Gand et au collège épiscopal de Termonde.

Les traditions familiales, sinon un atavisme plus profond, et surtout son amour des braves gens et le souci de leur être utile l'orientèrent vers les études de médecine. Il s'inscrivit en 1912 à l'Université catholique de Louvain et acquit le grade de candidat en sciences naturelles préparatoire à l'école de médecine, lorsque la guerre vint interrompre son paisible et généreux dessein.

Pendant la guerre, il vit de près la misère du peuple et s'appliqua à le soulager. Il assistait son père, bourgmestre de la populeuse commune de Zele dans les multiples œuvres que le patriotisme joint à la charité s'ingéniaient à créer pour atténuer les souffrances des petites gens, douloureusement frappées par les malheurs du temps.

C'est dans ces circonstances tragiques que s'éveilla « sa vocation politique, conditionnée par le milieu où il naquit », ainsi qu'il se plaisait à le dire. C'est en effet le milieu populaire de ce pauvre coin de Flandre, avec ses ouvriers peinant onze et douze heures par jour, avec sa main d'œuvre féminine et enfantine, avec ses travailleurs à domicile, ses artistes dentellières honteusement exploitées, qui détermina Edmond Rubbens à se vouer à la politique. C'est ce qui explique qu'il fut démocrate et flamingant, dans sa révolte contre un état social odieux qui ravalait ses concitoyens au rang d'un sous-prolétariat voué au désespoir.

Mais les « révoltes » d'Edmond Rubbens n'avaient rien de romantique ni de spectaculaire. Si son cœur — ce cœur trop sensible qui devait le faire périr, — en était la source, il était aussi humaniste qu'humanitaire dans la réaction que lui dictait une tête froide et lucide. Il n'improvisera pas son rôle politique en le fondant sur une popularité facile.

Ayant compris l'importance de sa mission, Edmond Rubbens s'y prépara consciencieusement en présentant son doctorat en sciences politiques et sociales. Il y rencontre deux maîtres qui marquèrent son esprit et son cœur : Edouard Ducpétiaux dont il fouilla affectueusement tous les écrits et Prosper Poulet dont il reçut l'empreinte vivante à l'Université catholique de Louvain.

En 1921, âgé de vingt-sept ans, Edmond Rubbens entra à la Chambre des députés, benjamin de cette haute Assemblée, mais mûri déjà par de fortes études et par une pratique intensive des réalités sociales.

N'avait-il pas dans sa prime jeunesse estudiantine mené son groupe du « *Vlaamsche Studenten Beweging* » ; ne fut-il pas dans ce Louvain d'avant-guerre un des protagonistes du fameux *Waterkasteel* (château d'eau) organisant la lutte contre le fléau de l'alcoolisme ; ne fut-il dès le début de la guerre secrétaire du comité local de secours de son village de Zele ; et ne dirigea-t-il pas tout jeune, dès 1916, le comité national des orphelins de guerre ? En 1918, il créa l'école des dentellières de Zele qui devint l'une des gloires de l'artisanat noble de la Belgique. Depuis de nombreuses années déjà il était le conseiller sinon le guide des syndicats chrétiens qui souffraient d'une crise de croissance. En 1921, l'année même de son entrée à la Chambre il devint membre de la « Société des habitations à bon marché » et du « Comité protecteur des logis ouvriers » de l'arrondissement de Termonde.

Cette formation sociale le guide dans toute

sa carrière artisanale, mais elle ne lui créa cependant pas des ceillères ni une déformation de monomanie.

Estimant que sa carrière dans le corps législatif exigeait de lui une formation juridique plus poussée, le jeune député n'hésita pas à entreprendre des études de droit et en 1927 il obtint son titre de docteur en droit.

Soucieux de servir son peuple il s'inscrivit aussitôt au barreau de Termonde mais ses multiples activités politiques et sociales ne lui permirent cependant pas de cumuler sa mission d'homme public avec une carrière d'avocat à la mesure de sa science et de son talent.

Intellectuel raffiné et multiple, Edmond Rubbens publia plusieurs livres et articles de revues.

Publications. — « *De Vlaamsche Kantnijverheid* » (L'Industrie dentellière flamande), 1920. — « *Teekeken, versieren, samenstellen* » (dessiner, décorer, composer), 1920. — « *Om de levensvraag* » (un essai sur les questions vitales), 1920. — « *Edouard Ducpétiaux* », premier volume paru en 1922, deuxième volume en 1927. — « *De opvoedkundige rol der Vlaamsche Studentebeweging* (le rôle éducatif du mouvement étudiant flamand), 1922. — « *Een modern sprookje* (un conte moderne), 1922. —

« *Vlaanderen voor Christus* » (la Flandre au Christ), 1923. — « *Het gevaar van het nationalisme* » (les dangers du nationalisme), 1923.

Il ne nous est pas possible d'analyser ici les nombreux articles écrits autant en français qu'en néerlandais dans diverses revues belges et étrangères. Nous ne pouvons cependant pas passer sous silence sa collaboration habituelle aux revues : « *De Gids op Maatschappelijk gebied* », « *Vlaamsch Rechtskundig Weekblad* », « *La Revue catholique des idées et des faits* », « *Revue catholique sociale et juridique* ».

À la chambre des Représentants, Rubbens fit régulièrement partie des commissions étudiant les réformes sociales. Il devint de 1928 à 1933 le rapporteur écouté du budget du ministère de la Prévoyance sociale. Il prit de nombreuses initiatives et déposa des projets de loi :

— En matière d'allocations familiales (loi du 13 avril 1928).

— Pour la protection de l'appellation « dentelle véritable » (loi du 30 mars 1926).

— Concernant le travail à domicile (loi du 10 février 1934).

— Pensions de vieillesse (lois des 24 décembre 1928, 14 juillet 1930, 12 et 23 juillet 1932).

Ses activités sociales le portèrent en 1927 à la présidence du Mouvement Ouvrier Chrétien et à ce titre il fut appelé en 1928 à faire partie du « Conseil supérieur du travail ».

Cependant, le député Rubbens fut invité à faire partie de la commission coloniale de la Chambre. Il accepta cette mission et l'accomplit avec le zèle intelligent qui caractérisa toutes ses activités sans se douter qu'il trouvait là une providentielle préparation à sa mission future de ministre des Colonies, à laquelle il ne pouvait alors imaginer être un jour appelé.

Lorsque le Roi l'appela le 20 novembre 1934 au portefeuille du Travail et de la Prévoyance sociale dans le ministère Theunis, le ministre Rubbens âgé de 39 ans voyait couronner fort jeune une carrière consacrée quasiment dès l'enfance au service du peuple qu'il aimait. Il renonça aussitôt à ses chers devoirs du barreau, du M. O. C. et du parti catholique qu'il avait si brillamment servi, pour se consacrer exclusivement à sa mission nationale.

Membre loyal du parti catholique, comptant cependant des amis très chers dans tous les groupes de la Chambre, Edmond Rubbens avait eu le souci d'assurer l'union de son groupement politique. Il ne se bornait pas à rapprocher ses membres par des relations d'amitié personnelle, ni à intéresser la jeune génération au devoir politique ; il se souciait bien plus de l'unité fondamentale dans une doctrine forte et féconde. Il fit renaitre le Congrès catholique de Malines et fut avec le comte Pierlot l'un des

plus ardents artisans du bloc catholique, au sein duquel il intégra le groupe des démocrates chrétiens flamands dont il devenait le jeune leader.

Comme l'écrivait Jacques Baseyn dans la *Cité chrétienne* du 5 mai 1938 (p. 365) « Edmond Rubbens voulait l'union des catholiques » et, depuis que son action s'étendait à la direction des affaires du pays, l'union de tous les hommes pour sauvegarder l'essentiel de notre civilisation ».

Secrétaire d'œuvres communales à Zele, confédéré ovationné, député de Termonde, président du puissant M. O. C., ou membre du Cabinet, Edmond Rubbens garde toujours sa simplicité souriante et compréhensive.

Pendant son bref passage au département du Travail et de la Prévoyance sociale (du 20 novembre 1934 au 25 mars 1935), le ministre Rubbens eut l'occasion de faire appliquer dans un esprit national les lois sociales qu'il avait contribué à faire voter dans l'âpre lutte des partis. Il s'y applique particulièrement à l'organisation interne de cette vaste maison neuve qui demeurait en plein devenir malgré les mérites de ses prédécesseurs, ayant dû tout créer en les quelques années d'existence que connaissait ce ministère.

Le ministre Rubbens y acquit, dans la direction d'une vaste administration, dans les responsabilités des conseils de cabinet, les qualités qui allaient faire de lui un grand ministre des Colonies.

Lorsque le ministre Rubbens se vit confier le portefeuille des Colonies au début 1935, le Congo avait atteint le creux de la vague de basse conjoncture déclenchée par la crise de 1929-30. Ce sont ses prédécesseurs qui avaient eu la tâche ingrate de tailler à la hache dans le budget et dans les cadres, et qui durent imposer à la Colonie, pour la sauver du désastre, le train modeste que lui imposait le rétrécissement de ses ressources. Dans le cadre de cette politique, une importante mesure d'assainissement financier restait à accomplir. Ce fut l'honneur du début de la carrière du ministre Rubbens de réaliser la conversion des rentes congolaises et la consolidation de la dette flottante.

En ce temps de crise, la garantie d'intérêt consentie à la plupart des entreprises de transport pesait lourdement sur un budget déjà déséquilibré par des dépenses récurrentes que les recettes ne compensaient plus. Le Gouvernement de la Colonie ne pouvait pas répudier la charge de cette garantie accordée à l'épargne belge ; sa carence eût d'ailleurs précipité toute l'organisation des transports dans la débâcle. Les négociations du département aboutirent à une solution raisonnable qui était le maintien de la garantie de la Colonie, mais l'abaissement du taux d'intérêt au chiffre uniforme de 4 %.

La dévaluation d'avril 1935, qui était essentiellement une mesure de défense du franc métropolitain, affectait cependant la monnaie congolaise qui s'y rattachait. Elle eut notamment pour effet salutaire au Congo de réduire la valeur de la circulation fiduciaire qui se révélait en inflation par rapport au volume réduit des affaires. Elle soulagea également le service de la rente payable en francs belges. Cependant, la dévaluation entraîna des conséquences dans les relations civiles et commerciales où la « clause or » eut annihilé ses effets. Deux décrets vinrent protéger les débiteurs qui se seraient engagés sans pouvoir prévoir la dévaluation.

Toujours dans le cadre des mesures financières, le ministre Rubbens soumit au Roi l'approbation d'un renouvellement de la Charte d'émission de la Banque du Congo belge. Si à cette date les esprits, et plus spécialement celui du chef du département, étaient gagnés à l'érection d'une Banque d'émission indépendante des intérêts financiers particuliers, c'est avec un esprit réaliste que le ministre Rubbens se prononça en faveur de la prorogation de la convention.

C'était la solution que permettait la conjoncture du moment. Les services éminents rendus

biens que les garanties fournies par elle dans la convention nouvelle, justifiaient la solution pratique d'un renouvellement de la Charte jusqu'au 30 juin 1952.

La coordination des transports publics avait été amorcée dès avant l'entrée du ministre Rubbens au département des Colonies; elle fut cependant menée à bonne fin sous son égide, par les Arrêtés Royaux des 20 avril 1935 et des 3 mars et 20 mai 1936 créant et organisant respectivement l'« Office d'exploitation de transports coloniaux » dit Otraco. « L'idée qui a présidé à la création de l'Otraco — dit-il au Sénat lors de la discussion du budget de 1937 — est le désir de voir l'exploitation des voies de transport faite uniquement en fonction de l'intérêt général et non en fonction des bénéfices à réaliser au profit d'actionnaires particuliers. »

Pour assurer la direction de ces deux organes vitaux de l'économie coloniale, la banque et les transports, le ministre Rubbens n'hésita pas à se séparer de son plus cher et plus précieux collaborateur, l'ancien ministre Paul Charles qui occupait les hautes fonctions d'administrateur général de la Colonie.

Cependant, le relèvement de l'économie congolaise s'amorçait, et avec lui les possibilités de parfaire l'œuvre de civilisation belge outre-mer.

L'optimisme et l'enthousiasme qui étaient le fond du caractère du nouveau ministre des Colonies, put s'épancher pour la première fois en public en saluant au Cercle gaulois le retour du premier avion de la liaison régulière Belgique-Congo-Belgique effectué du 23 février au 10 mars. Déjà Edmond Rubbens prévoyait avec ferveur la jonction Léopoldville-Bruxelles en 36 heures.

L'inauguration du Pavillon colonial de l'exposition de 1935 permit au ministre de proclamer sa foi dans l'avenir colonial de la Belgique.

Lors des fêtes du Cinquantenaire de la Proclamation de l'État Indépendant, le ministre Rubbens brochant le bilan des sacrifices consentis par la Belgique, évoquant les nobles traits des héros pionniers et les grandioses réalisations de l'administration, des missions et des privés, n'en conclut pas moins : « Beaucoup a été fait, mais il reste beaucoup à faire. Notre génération n'a plus devant elle la tâche de découvrir des terres inconnues. Mais une sphère d'activités plus vaste encore s'ouvre devant elle. Les inventions, les sciences, plus particulièrement les sciences appliquées et les sciences médicales, l'amélioration des méthodes agricoles, commerciales ou minières fournissent une matière presque illimitée à son labeur. Et dans le domaine moral la tâche est immense ».

L'attention du ministre des colonies s'orientait particulièrement sur les mines. Le renouveau qui s'ébauchait dans l'industrie minière fournissait au chef du département le meilleur espoir de relèvement économique de la Colonie. Le moment semblait venu de réformer et de refondre la législation minière et de coordonner le régime des grands organismes concédants (C. S. K., C. N. Ki. et C. F. L.), avec celui de l'ensemble de la Colonie. Ce fut un travail ardu entrepris dès juillet 1935; malgré la collaboration active des grands organismes et le précieux concours du conseiller colonial rapporteur, Monsieur A. Moeller de Laddersous d'une part, et du directeur Monsieur H. Léonard d'autre part, le décret ne vit le jour qu'au 24 septembre 1937. Il constitue depuis lors un pilier cardinal de notre législation économique. Dans sa réponse aux discussions budgétaires à la Chambre (le 17 mars 1937), le ministre Rubbens annonça d'ailleurs son souci d'établir l'inventaire des richesses minières de la Colonie. Il exposa les travaux de la Commission de Géologie du département qui s'occupait à l'époque d'établir la carte géologique du Congo au 500.000^e.

Le ministre Rubbens s'intéressa bientôt à l'agriculture coloniale et n'ayant pu se rendre à l'ouverture des « Journées d'agriculture coloniale » qui tenaient leurs assises début

février 1937 à Louvain il adressa un message; il y réclamait notamment une spécialisation plus poussée dans la formation des agronomes coloniaux, trop rarement spécialisés à l'époque pour faire face aux problèmes particuliers de la météorologie, la phytosociologie de la pédologie congolaise. Il formulait en outre le souhait de voir de jeunes ingénieurs agronomes se familiariser avec des problèmes de la classification et du conditionnement des produits agricoles, afin de répondre à une exigence nouvelle du commerce d'exportation.

Il envoya des missions d'études aux Indes néerlandaises qui nous avaient devancé dans l'étude agronomique, et remerciant Monsieur l'ambassadeur de la Reine des Pays-Bas pour l'accueil sympathique réservé à nos fonctionnaires et à nos chercheurs, il souligna avec esprit que la similitude de nos « cultures » dans les deux acceptations du mot, permettait d'augurer favorablement des bonnes relations belgo-néerlandaises en matière coloniale (au Cercle Africain 1^{er} juillet 1937).

Si la crise avait pratiquement arrêté durant plusieurs années le recrutement du personnel de la Colonie, les nécessités de la relève et les nombreux devoirs imposés au gouvernement par le renouveau économique obligèrent le ministre à s'occuper de la formation des futurs agents et fonctionnaires. En nommant au titre de directeur de l'École Coloniale le vice-gouverneur général Postiaux, le Ministre entendait donner à cette vieille institution un prestige et une efficacité nouvelle. Il définit à l'occasion de l'ouverture de l'école le 26 septembre 1935 les critères du choix des fonctionnaires :

... « si vous voulez devenir fonctionnaires, agents, magistrats ou officiers dans la Colonie, commencez par vous pénétrer de la grandeur de votre tâche. Sachez que chacun de vous sera dans son domaine non seulement le représentant de l'autorité mais encore le missionnaire d'une civilisation supérieure, et que, par conséquent, les noirs sont en droit d'attendre de vous qu'autant par vos connaissances que par votre manière de vivre, vous vous montriez supérieurs dans le sens le plus complet et le plus élevé du mot. Le gouvernement de la Colonie serait donc en dessous de sa tâche s'il ne se montrait pas exigeant dans le choix des éléments à envoyer en Afrique ». C'est dans ce même discours que le ministre Rubbens, annonçant le doublement linguistique des cours, définit sa politique coloniale en cette matière. Après avoir rappelé le texte de l'article 3 de la Charte, il enchaîna en effet :

« De plus en plus les Belges de diverses régions du pays s'établiront au Congo. D'autre part, l'enseignement en pays flamand étant entièrement flamandisé, nous verrons de plus en plus partir pour la Colonie des fonctionnaires et des particuliers qui préféreront employer

la langue flamande pour les devoirs de leur charge et pour leurs relations avec la vie publique. La question des langues ne se pose pas en ce moment au Congo. Nous devons veiller jalousement à ce qu'il en soit de même dans l'avenir et que, entre Belges d'expression flamande et d'expression française, règne au Congo une entente et une compréhension parfaites. Mais pour cela il faut que tous s'efforcent de comprendre chacun, et que surtout les jeunes, dans leur préparation actuelle collaborent dès maintenant avec nous à la politique qui doit prévenir à présent pour ne pas devoir guérir plus tard ».

Sans faire grincer les engrenages délicats de la machine administrative, le ministre prit aussitôt des mesures en vue de la réalisation de ce programme.

Les cours flamands furent organisés non seulement à l'École coloniale, mais aussi bien à l'Université coloniale d'Anvers.

Par arrêté royal du 14 juin 1936, il fut créé au ministère des Colonies une commission chargée de traduire les textes législatifs dont il n'existait pas de traduction officielle.

Enfin, à partir de la même année, les textes

des Exposés des motifs accompagnant les Décrets furent présentés dans les deux langues nationales, tandis que le compte rendu analytique du Conseil Colonial et les rapports étaient publiés avec leur traduction.

A la chambre des députés (17 mars 1937) le ministre n'hésite pas à déclarer : « Le but final à atteindre est donc que dans l'avenir les deux langues nationales soient considérées équivalentes; que les blancs qui résident au Congo puissent être traités dans leurs rapports avec l'administration dans la langue de leur choix et que les fonctionnaires puissent faire leur carrière quelle que soit la langue qui leur est la plus familière ». Il rejeta en effet la solution simpliste d'une division du Congo en deux territoires administratifs de régime linguistique différent.

Dans le domaine des relations du Gouvernement de la Colonie avec les missions chrétiennes, le ministre Rubbens ne crut pas devoir innover. Il se borna à suivre la politique traditionnelle qui avait été héritée par le département des Colonies et qui trouvait sa source dans la pensée de Léopold II. Ministre catholique, il eut à répondre à des interpellations de l'opposition qui s'informèrent du régime des concessions gratuites (Chambre des Représentants 1937) et des activités économiques des missions chrétiennes (Sénat 1937). Sans marchandiser ses sympathies qui allaient aux œuvres missionnaires, il eut le scrupule de renseigner exactement, chiffres à l'appui, les assemblées législatives sur la situation faite

aux missions en vertu du Décret de 1888 et de la Convention de 1906 avec le Saint-Siège.

Ayant une très vive conscience de la responsabilité belge envers la population autochtone, Edmond Rubbens, en qui survivait le sociologue, ne manqua pas d'encourager les œuvres médicales de la Colonie et des organismes particuliers.

A l'occasion de l'inauguration du monument au Docteur Broden à l'Institut de médecine tropicale, il cita ce serviteur de la science et de l'humanité en exemple aux jeunes médecins « qui trop souvent encore hésitent à choisir la carrière coloniale ». « Dois-je dire — plaident-il — que celle-ci est devenue infiniment plus confortable et plus sûre qu'elle ne l'était jadis tout en ayant conservé intact l'immense horizon que toujours elle offre aux âmes courageuses aux esprits éclairés, aux cœurs enthousiastes et généreux ».

Inaugurant l'exposition des Arts et Métiers congolais le 21 novembre 1926, ce protecteur de l'art national de la dentelle flamande se plut à souligner que l'œuvre coloniale belge « ne se limite pas au domaine économique, mais s'étend à ce domaine profondément humain, dont les arts et les métiers traditionnels révèlent le mieux les qualités morales ».

Au Pavillon du Congo belge à l'exposition de Paris (29 mai 1937) il expliqua les pensées qu'il avait murées sur ce point :

« Il faut protéger, dit-il, le décor de la vie indigène; il faut amener les natifs à s'intéresser aux industries qui répondent à leur nature et leur génie; il faut les guider pour leur permettre de s'adapter à nos conceptions modernes; il faut aider les noirs à aimer et à perfectionner les arts locaux. A ce programme le gouvernement entend apporter tous ses moyens. Non seulement il encouragera chez l'indigène l'art et l'artisanat selon les survivances dignes d'être conservées, mais il cherchera à faire adapter à nos réalisations européennes les conceptions artistiques des indigènes par une plus large utilisation des motifs indigènes, tant dans les travaux de tissage, de sculpture et d'articles de toute nature, que dans notre architecture coloniale ».

Le ministre Rubbens, soucieux de l'intérêt des habitants de la Colonie, n'eut que d'autant plus le souci de garder et d'imprimer davantage au Congo son caractère belge.

Lors d'une réunion des industriels belges à l'Office Colonial (7 mars 1936), il dit sévèrement : « Durant la période de prospérité qui

» précéda les temps que nous venons de vivre, la
» Belgique se complut dans la réputation qu'elle
» s'était acquise dans le monde et n'accorda à
» sa Colonie qu'une attention distraite et subsi-
» diaire. Les mauvais jours sont venus. C'est
» alors seulement qu'elle s'est rendu compte
» que pour faciliter l'essor économique de la
» Colonie, elle se devait d'accroître son déve-
» loppement, de mieux se pénétrer des besoins
» et d'aiguiller ainsi les énergies industrielles et
» commerciales de la Métropole vers de nouveaux
» objectifs ».

Mais ce n'est pas seulement en vue de l'ex-
pansion économique de la Métropole que le
ministre Rubbens tenait au caractère belge
de la Colonie. L'établissement de colons, sus-
ceptibles d'assurer la présence belge dans le
prestige de la réussite, fut l'un de ses premiers
soucis. Le premier Office de colonisation (créé
par A. R. du 22 janvier 1937) est dû à son ini-
tiative.

Le 21 octobre 1936, il avait exposé dans une
communication à la société d'économie politique
son point de vue sur ce problème « l'un des
» plus agités en ce moment ».

« Le principe qui nous guide depuis longtemps
» — disait-il — est que nous voulons faire en
» sorte qu'il y ait dans un avenir aussi bref que
» possible un maximum de Belges installés au
» Congo.

« Bien entendu — ajoutait-il — ce maximum
» est concept relatif. Il est déterminé par deux
» limites : d'abord par l'impossibilité de faire
» au Congo de la colonisation de masses ... En
» second lieu, par notre refus d'y faire des expé-
» riences sociologiques vouées d'avance à l'échec ».

Et plus loin, il poursuit : « J'estime qu'il
» convient de n'envoyer au Congo que des colons
» qui apportent un certain capital personnel à
» investir dans l'exploitation qu'ils envisagent.
» Faute de cette condition, en effet, le capital
» initial devrait être avancé par le Gouverne-
» ment et nous tomberions dans le danger du
» colon-fonctionnaire ».

On se rappellera que ces paroles répondaient
à des propositions et même à des tentatives
d'initiative privée en vue d'amener des chômeurs
au Congo. Lors de l'inauguration de l'Office
de Colonisation du 22 janvier 1937, il évoqua
d'ailleurs les tragiques conséquences de ces entre-
prises aventureuses pour définir le rôle régulateur
du nouvel organisme.

En outre, le ministre Rubbens eut le souci
constant d'associer le Congo à toutes les manifes-
tations nationales et d'évoquer le mérite et la
gloire belge dans les fastes coloniaux. A l'anni-
versaire de la victoire de Tabora (19 septembre
1936) il fit solennellement siennes les célèbres
paroles du général baron Tombeur : « J'espère
» ne jamais voir mon pays perdre un territoire
» payé par le sang des meilleurs soldats ».

Le premier ministre Janson put d'ailleurs
témoigner dans l'éloge funèbre qu'il prononça
devant les Chambres que le ministre Rubbens
fut toujours « très ferme dans la défense des
» intérêts de la Colonie, très jaloux d'en assurer
» le développement avec méthode, très pénétré
» des idées de civilisation qui ennoblissent l'œu-
» vre accomplie par la Belgique au Congo ».

Lors du 25^e anniversaire de l'Union coloniale
belge (5 juin 1933), le ministre Rubbens devenu
un véritable congolais de cœur, se plut à souli-
gner avec humour que « le Congo n'est plus
» uniquement le prolongement de la Belgique,
» mais, plus exactement aujourd'hui c'est la
» Colonie qui se prolonge chez nous ; elle nous
» envahit et son esprit nous pénètre... ».

Son patriotisme actif dont les racines plon-
geaient dans la profonde terre de Flandre
avait ainsi pu se déployer, par les vertus de
l'action, à la Belgique entière, avec une ten-
dresse particulière pour cette dernière née
dans ses affections, la Colonie du Congo belge.

C'est dans le feu de l'action, dans la fièvre
des réalisations qu'Edmond Rubbens fut
frappé par une inexorable maladie. Il tenta
une première fois de s'en relever pour retomber
après un mois de nouveau labeur, terrassé

par une crise cardiaque le 27 avril 1938, il était
âgé de quarante-quatre ans.

Le caractère tragique de cette mort préma-
turée d'un ministre en l'exercice de ses fonc-
tions, d'un père de famille de dix enfants émeut
tout le pays. La reine Élisabeth d'un geste royal
et délicat s'en vint à Zele, dans un strict *inco-
gnito* consoler la vaillante veuve et témoigner
une sympathie qui débordait toutes les prévi-
sions du protocole. Les ministres en charge,
d'innombrables amis politiques, et surtout des
amis de cœur fussent-ils adversaires politiques,
vinrent saluer pieusement sa dépouille mortelle.
La bonne commune de Zele était en deuil et
de toutes parts, des manifestations discrètes
d'une profonde piété accompagnaient son souve-
nir et entouraient sa famille si durement éprou-
vée. Le père du défunt, le vieux bourgmestre
Armand Rubbens, tint malgré son grand âge
et malgré le bouleversement de son cœur, à
conduire vaillamment le deuil de son fils. Le
Roi eut la délicate attention de charger un grand
colonial, le général Tilkens, de le représenter
aux funérailles.

Les présidents du Sénat et de la Chambre
et les membres du Cabinet au complet suivaient
le cortège funèbre.

Dans le chœur de l'humble église paroissiale
de Zele le Cardinal Van Roey et l'évêque de
Gand Monseigneur Coppieters venaient apporter
leur tribut de prières pour le salut de l'âme
de ce remarquable chrétien.

Parmi les nombreux hommages qui furent
faits à sa mémoire, les paroles de Monsieur
K. Huysmans, président de la Chambre, sem-
blent avoir le mieux frappé son profil moral.

» Il était tellement convaincu de la sincérité
» de ses convictions, qu'il se prenait à sourire
» quant on le contredisait. C'est qu'il était un
» homme de croyance et de foi avant tout ».

Et du même orateur, qui fut si souvent un
adversaire politique, on appréciera le témoi-
gnage rendu à l'homme d'action que fut Edmond
Rubbens : « personne ne pourra jamais dire
qu'il avait un ennemi ».

Distinctions honorifiques.

Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Porteur de la médaille du Roi Albert.

Grand-croix de l'Ordre d'Orange-Nassau.

Grand-croix de l'Ordre royal du Christ.

Grand-croix de l'Ordre de l'Étoile noire du
Benin.

Grand-croix de l'Ordre de Nicham et Alouar.

Elisabethville, 4 octobre 1952.
A. Rubbens.